EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DU BUREAU DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION

"... "

en date du .... .

Le .... , à ... heures, le bureau directeur de l'association "..." s'est réuni … () sous la présidence de M.... .

Membres présents :

M.Y... - Président

M.X... - Trésorier

M.Z... - Secrétaire

… autres ( )

Le quorum étant atteint, le bureau directeur peut valablement délibérer.

Il donne pouvoir à :

M X... (Trésorier) et M.Y... (Président)

* pour ouvrir un compte de chèques et un livret de fonds dans la banque qu'ils estimeront la plus intéressante pour l’association.
* pour faire toutes les opérations concernant le fonctionnement du compte de chèques et du livret, notamment de signer tous ordres, reçus, chèques, virements, et faire tous versements et tous retraits, de retirer ou de verser toutes pièces comptables, de donner toutes quittances et décharges, et, de façon générale, effectuer toutes opérations pour le compte de la collectivité sus-dénommée.

M.X... et M.Y... pourront agir séparément, mais pour la bonne marche du club, toutes ces opérations seront assurées par M.X... , en sa qualité de trésorier. M.Y… n'utilisera son pouvoir de signature de documents bancaires qu'en cas d'absence prolongée du trésorier qui pourrait nuire au fonctionnement de l'association.

Le présent pouvoir est valable jusqu'à révocation expresse de notre part. Il sera obligatoirement renouvelé de notre chef, au cas où un changement interviendrait au sein de la collectivité.

Pour copie certifiée conforme

A ..... , le .....

Le président, Le secrétaire,